

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 260

6 février 2009

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Holdings, S.à r.l.	12474	Immocris Holding	12443
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	12473	Imprimerie Centrale	12434
AEI Turkey Holdings S.à r.l.	12474	Inter-Consulting-Company	12464
AEI Turkey S.à r.l.	12475	KBC Districlick	12477
Amberlux S.A., SPF	12444	Konatra S.à r.l.	12471
Anima Sicav	12443	Liane S.A.	12467
Associated Dexia Technology Services ...	12459	Lombard Odier Darier Hentsch Selection	12440
Associated Dexia Technology Services ...	12460	Marcinvest S.A.	12456
Atlantic Management S.A.	12465	Marmor S.A. Holding	12473
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	12466	Marshall Monteagle Holdings	12435
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.	12465	Metro International S.A.	12437
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.	12464	MFO Green Capital S.A.	12478
Barclays International Funds	12435	Motor Oil Holdings S.A.	12436
Calypso Sicav	12442	Nicinvest S.A.	12456
Ceska Lipa S.A.	12436	Nimie S.A.	12466
Circuit Foil Engineering	12444	Opportunity One	12461
Circuit Foil Engineering S.à r.l.	12444	Orchydea S.A.	12466
Coparinvest S.A.	12477	PG Daisy S.A.	12446
Crescendo SIF Fund	12445	Pierre Invest S.A.	12441
Cypres S.A.	12439	Rofinex S.A.	12456
Espirito Santo Financial Group S.A.	12434	Services Généraux de Gestion S.A.	12480
Eureka Management S.à r.l.	12474	S.L. Investments S.A.	12442
Finland S.A.	12479	Société Anonyme des Entreprises Minières	12479
FIN.ZO S.A.	12476	Structured Invest	12463
Fixe	12441	The Endurance Real Estate Fund	12455
Fur Investments Holding S.A.	12440	The MC Russian Market Fund	12477
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu- xembourg) SA	12480	Top Managers Selection	12463
GIP Dachfonds	12458	TORUS Luxembourg S.A.	12470
Global Corporate Investments S.A.	12465	Unicapital Investments V	12444
Global Partners	12478	Vakanz-Express S.A.	12467
G&P Invest Sicav	12436	Worldstar Investments S.à r.l.	12467
GREP Toulouse	12475		
GS Construction S.A.	12476		
HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa	12458		

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 20 février 2009 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission du Réviseur d'entreprises
2. Nomination d'un nouveau Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009009242/16.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 22.232.

We hereby give you notice of the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of ESPÍRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. to be held on 26th February 2009 at 14.00 hours (local time) or at any adjournment thereof at the company's registered office, 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, at which the following agenda will be considered:

Agenda:

1. To receive a Report from the Board of Directors concerning the proposal to increase the authorized capital of the Company, by an amount of EUR 1,000,000,000 so as to raise it from its current amount of EUR 1,000,000,000.- represented by 100,000,000 shares of EUR 10.- each to EUR 2,000,000,000.- represented by 200,000,000 shares of EUR 10.- each and to authorize the Board of Directors to increase the subscribed capital within the limits of the increased authorized capital, in one or several tranches, in particular but not limited to, by means of a conversion of claims resulting from the conversion of any convertible bonds or notes into shares upon such terms and conditions as the Board of Directors shall determine in its discretion and to further authorize the Board of Directors in its discretion to limit or cancel in full or partially the shareholders' preferential subscription right in case of issue of new shares for cash within the limits of the authorized share capital.
2. To consider a proposal by the Board of Directors to change the date of the Annual General Meeting from the last Friday in May to the last Friday in April of each year and to amend article 18 of the Company's articles of association to reflect such change.
3. To amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the resolutions to be adopted pursuant to items 1 of the agenda of the meeting.
4. To restate the articles of association of the Company so as to amend articles 2, 5, 8, 11, 16, 16ter, 18, 19, 20 and 22; to add certain new articles to the articles of association; to renumber certain articles of the articles of association, all as proposed in the draft restated articles of association, as tabled to the meeting and as posted on the Company's website. This convening notice and the Board of Directors report referred to in items 1 and 2 of the agenda of the meeting, have also been posted on the Company's website.

In accordance with the Luxembourg law dated 11 January 2008 concerning the transparency obligations of security issuers, any shareholder is obliged to notify the Company of the percentage of voting rights held by such shareholder where that percentage reaches, exceeds or falls below the thresholds of 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33.1/3%, 50% or 66 2/3%, unless a notification for the same purpose has already been made. The aggregation of the aforementioned thresholds is to be made in accordance with the provisions of Article 9 of such law.

Requirements to participate in the Extraordinary General Meeting

The number of Espirito Santo Financial Group S.A.'s shares in issue is 77,854,916 and each share is entitled to one vote.

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank or brokerage institution, which is acceptable to the Company's Board of Directors, and send the respective blocking certificate to the Company. Holders of registered shares are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer or registered shares who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company and on the company's website - www.esfg.com.

The blocking certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, T: 00352 4389891; F: 00352 435410, no later than the close of business, 5 pm, Luxembourg time (CET) on 23rd February 2009.

Référence de publication: 2009010683/48.

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.681.

Notice is hereby given of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "AGM") to be held at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg on Thursday 26 February 2009 at 11.00 am (Luxembourg Time) with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the directors' and the independent auditors' reports and the approval of the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 October 2008
2. Discharge of the directors
3. Re-appointment of the directors
4. Appointment of a director
5. Remuneration of the independent directors
6. Re-appointment of the independent auditors
7. Any other business which may be properly brought before the meeting

Resolutions to be taken on the above mentioned agenda will require no quorum and will be passed if a simple majority or more of the shares present or represented at the AGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the AGM by proxy. The Form of Proxy will be available from the registered office of the Company.

By order of The Board of Directors.

Référence de publication: 2009011594/9685/24.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.600.

Notice is hereby given of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg at 10.00 a.m. on 25th February 2009 to consider the following agenda:

Agenda:

1. To approve the issue from time to time by the Board of Directors of the Company, in accordance with Article 7.1 of the Articles of Incorporation of up to 1,800,000 ordinary shares (with a par value of US\$1.50 per share) in the share capital of the Company to the shareholders of Merchant & Industrial Properties Limited ("MIP") in exchange for shares in MIP on the basis of a swap ratio and record date to be:
 - approved by the JSE Limited ("JSE"); and
 - published by the Company 21 calendar days prior to the relevant issue,
 which shares will be issued at a share premium per share to be determined by reference to the average JSE trading price over the 10 trading days preceding the day of the issue of the shares and in accordance with an independent valuation report prepared by the Independent and Statutory Auditors of the Company, provided that this resolution shall only be passed if 75 per cent. or more of the members voting in person or by proxy vote in favour of the resolution and that this authority shall lapse 15 months from the date of approval.

3rd February 2009.
By order of the board
City Group P.L.C.
Group Secretaries

Référence de publication: 2009014208/1012/26.

Ceska Lipa S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.780.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 26 février 2009 à 11.30 heures par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à JUNGLINSTER, et pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du Commissaire vérificateur.
2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les documents de la société seront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

CESKA LIPA S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2009014206/545/18.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté le 26 février 2009 à 11h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009014830/4031/16.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV ("SICAV") sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 24. Februar 2009 um 14.30 Uhr in den Räumlichkeiten der BGL Société Anonyme, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxemburg-Kirchberg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Restrukturierung der Satzung der SICAV (Anpassung an die Musterdokumente der DZ BANK International S.A.)
2. Ernennung der IPConcept Fund Management S.A. mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen als Verwaltungsgesellschaft der SICAV mit Wirkung zum 01. April 2009
3. Verlegung des Sitzes der SICAV von 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum Sitz der neuen Verwaltungsgesellschaft nach 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

4. Verlegung der jährlichen Generalversammlung an den neuen Sitz der SICAV oder an einen anderen, in der Einberufung angegebenen Ort
5. Verschiedenes

Die ausserordentliche Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien vertreten ist. Ein Beschluss wird ordnungsgemäß gefasst, sofern eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre für den Beschluss stimmt.

Für den Fall, dass anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das oben genannte Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse am 30. März 2009 um 14:30 Uhr einberufen, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen.

Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, mindestens fünf Kalendertage vor dem 24. Februar 2009 ihre Aktien bei der BGL Société Anonyme, Luxemburg zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Die Besitzer von Namensaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Kalendertage vor dem 24. Februar 2009 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009014831/755/35.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—

Convening notice is hereby given to the shareholders of Metro to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Metro's shareholders (the "OGM") that will be held on *24 February 2009* à 13.00 CET at Château de Septfontaines, 330, rue Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to authorize and approve the issue by the board of directors of the Company of subordinated debentures and warrants (exercisable into Class A shares of the Company) to be initially issued as a unit and for an aggregate maximum amount of five hundred fifty million Swedish Crown (SEK 550,000,000.-).
2. Decision to authorize the board of directors of the Company to determine the terms and conditions of the debentures and warrants.
3. Decision to undertake to vote in favor of a share capital increase of the Company upon exercise of the warrants.
4. In accordance with the requirements of article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), decision to resolve upon the continuation of activities or dissolution of the Company.
5. Miscellaneous.

Convening notice is hereby given to the shareholders of Metro to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Metro's shareholders (the "EGM") that will be held on *24 February 2009* immediately after the OGM at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, in front of a Luxembourg public notary, in order to amend the articles of association of Metro (the "Articles"), and with the following agenda:

AGENDA

1. Decision to amend and restate the object clause of the Company, so that article 3 of the Articles shall read as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") and to other entities, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, warrants, notes, debentures, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

2. Decision to convert the Company's share capital from USD to EUR at the USD/EUR exchange rate applicable on the day of the EGM.

3. Decision to reduce the Company's share capital so as to bring it down to one million Euros (EUR 1,000,000.-) without cancellation of shares (so that the number of shares will remain the same) and without any reimbursement to the Shareholders (the amount representing the reduction being hereinafter referred to as the "Reduce Share Capital Amount").

The decision to reduce the Company's share capital shall be taken for the purposes of compensating part of the losses of the Company.

4. Decision to use the Reduced Share Capital Amount to compensate the amount of the losses of the Company carried forward by an equivalent amount.

5. Decision to cancel and suppress the existing authorized share capital of the Company as provided for in article 5 of the Articles.

6. Decision to introduce a new authorized share capital of the Company for a maximum equivalent EUR amount of USD calculated as per the USD/EUR exchange rate applicable on the day of the EGM and to amend article 5 second and following paragraphs of the Articles as follows:

"The un-issued but authorized share capital of the Company is set at [i.e. maximum equivalent EUR amount of USD calculated as per the USD/EUR exchange rate applicable on the day of the EGM], divided into six billion two hundred million (6,200,000,000) Class A voting shares and eight hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (899,999,999) Class B non-voting shares, each without indication of nominal value.

The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

Within the limits of the authorized share capital set out in the present article, the board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves or in any other manner determined by the board of directors;
- issue up to five billion three hundred million (5,300,000,000) warrants entitling their holders to subscribe for new Class A Shares upon exercise of the warrants and within the limits of the authorized capital, with or without share premium. Such new Class A Shares shall have the same rights as the existing Class A Shares. The other terms and conditions of the warrants shall be determined by the board of directors;
- upon exercise of the warrants, issue the relevant shares;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and/or warrants. Nevertheless, shares shall not be issued at a price below their par value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the par value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

The board of directors is specially authorized to issue such new shares and/or warrants without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares and/or the warrants.

The authorization will expire on 24 February 2014 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article. The board of directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company,

or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares and/or warrant or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the board of directors of the Company issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential subscription rights in relation to the above-mentioned authorized share capital of the Company.

7. Decision to delete the last paragraph of article 16 of the Articles which reads as follows:

"Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require."

8. Decision to ratify the share capital decrease of an amount of five million four hundred sixty-nine thousand one hundred fifty-six US Dollars ninety Cents (USD 5,469,156.90), without reimbursement to the shareholders and without cancellation of shares, and the allocation of such amount to the share premium account of the Company resolved upon by the board of directors of the Company on 25 August 2003.

9. Decision to amend the Articles in accordance with the above.

10. Miscellaneous.

QUORUM AND MAJORITY

The share capital of Metro is composed of Class A voting shares and Class B non voting shares. Considering the decisions to be taken, both the OGM and EGM shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital of the Company (for the avoidance of doubt including Class A and Class B shares as a whole) is represented. The resolutions at both the OGM and EGM will only be validly adopted by the favorable vote of a majority of the two thirds (2/3) of the votes cast.

OTHER INFORMATION

Participation in the OGM/EGM is reserved for shareholders (other than holders of Swedish Depository Receipts) who file their intention to attend the OGM/EGM by mail and/or return of a duly completed power of attorney form to the following address: Metro International S.A., 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Tel: +352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than 20 February 2009, 5.00 p.m. CET. Power of attorney forms for the OGM/EGM are available at the same address and on the Metro's website, www.metro.lu.

Holders of Swedish Depository Receipts (SDRs) wishing to attend the OGM/EGM or to be represented at the OGM/EGM via power of attorney must give notice to and request a power of attorney form from HQ Direct AB, with mailing address: Box 16027, SE-103 21 Stockholm, Sweden, and visiting address: Hovslagargatan 3 Stockholm, Sweden, Tel: +46 - 8 463 85 00. Holders of SDRs wanting to be represented at the OGM/EGM have to send the power of attorney duly completed to HQ Direct AB at the same address, so that it shall be received not later than 20 February 2009, 5.00 p.m. CET.

Those holders of SDRs having registered their SDRs in the name of a nominee must temporarily register the SDRs in their own name in the records maintained by Euroclear Sweden AB (formerly VPC AB), in order to exercise their shareholders' rights at the OGM/EGM. Such registration must be completed no later than 17 February 2009, 5.00 p.m. CET.

Power of attorney forms for the OGM/EGM can also be found on Metro's website, www.metro.lu and on HQ Direct AB's website, www.hqdirect.se.

Luxembourg, on 6 February 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009014519/1092/135.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 février 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2009007553/755/18.

LODH Selection, Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV hereby invites the Shareholders of the SICAV to attend the:

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at 2.00 p.m. on 26 February 2009 at the registered office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 30 September 2008
4. Allotment of results and ratification of the payment of the following dividends in respect of the distributing classes of the Company for the year ended 30 September 2008:
LODH Selection - Euro Bond Fund EUR 12.70
LODH Selection - Global Conservative 35 Fund CHF 22.00
The above dividends went ex-dividend on 25 November 2008 and were paid on 27 November 2008 to the Shareholders registered at the close of business on 24 November 2008.
5. Remuneration of Directors
6. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 30 September 2008
7. Statutory elections:
- Re-election of Mr Patrick ODIER, Mr Peter E.F. NEWBALD, Mr Jean-Claude RAMEL, Ms Francine KEISER, Mr Yvar MENTHA, Mr Alexandre MEYER and Mr Patrick ZURSTRASSEN as Directors of the Company until the next Annual General Meeting in 2010
- Re-election of PRICEWATERHOUSECOOPERS as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting in 2010
8. Miscellaneous

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any shareholder meeting by proxy.

The annual report as at 30 September 2008 and the proxy form are available free of charge upon request at the register office of the company.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009014832/755/35.

Fur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, le 18 février 2009 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009010456/833/18.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 février 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Etat des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques française suite à la proposition du 20 octobre 2008
2. Explication quant aux conséquences et impacts possibles pour la Société et ses actionnaires
3. Explications et raisons des suites et actions qui ont été entreprises par la Société suite à cette proposition du 20 octobre 2008
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009010457/506/17.

Fixe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.740.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 19 janvier 2009 à 11.30 heures n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 février 2009 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Approuver la fusion de la Société dans le compartiment Degroof Bonds EUR TTT ("le compartiment") de DEGROOF BONDS ("la SICAV"), une Société d'Investissement à Capital Variable soumise à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et, plus particulièrement après avoir entendu:
 - (i) le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2008, et,
 - (ii) le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et préparé par le réviseur d'entreprises INTERAUDIT S.à r.l.,
 1. Approuver la fusion proposée;
 2. Approuver le 23 février 2009 comme Date Effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion;
 3. Approuver qu'à la Date Effective, les avoirs et engagements de la Société ("les Apports") seront, lors de leur contribution à la SICAV, alloués au compartiment;
 4. Approuver qu'à la Date Effective et en contrepartie des Apports de la Société, la SICAV émettra aux détenteurs d'actions de la Société des actions de capitalisation du compartiment de la SICAV tel que mentionné ci-dessus dans la proportion d'1 action nouvelle du compartiment pour 1 action existante de la Société;
 5. Déclarer qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.
- II. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la Banque Degroof Luxembourg S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que:

- la Société a cessé d'émettre des actions de la Société à compter du 17 décembre 2008;
- la Société continue à racheter les actions de la Société jusqu'à la veille du dernier jour d'évaluation précédant la Date Effective de la fusion à 16.00 heures et ce, sans frais pour les actionnaires (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont distribuées);

- les documents suivants sont disponibles gratuitement aux actionnaires de la Société pour consultation au siège social de la Société:

- * le projet de fusion;
- * le prospectus de DEGROOF BONDS et le prospectus simplifié du compartiment;
- * les rapports annuels audités ainsi que les rapports de gestion de la Société et de DEGROOF BONDS pour les exercices sociaux se terminant les 31 décembre 2005, 2006 et 2007;
- * les rapports des Conseils d'Administration de la Société et de DEGROOF BONDS expliquant et justifiant le projet de fusion;
- * les rapports de INTERAUDIT S.à r.l. dont il est question dans l'Ordre du jour ci-dessus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009007556/584/49.

S.L. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 février 2009 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2008 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009002494/755/21.

Calypso Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 16 février 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner aux dirigeants
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 13 février 2009 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009010945/755/22.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 16 février 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. André WILWERT de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de M. Jean FELL de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué et décharge.
3. Démission de M. Paul MARX de son mandat d'administrateur et décharge.
4. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de société, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Nomination de M. Gérard BIRCHEN, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009010458/29/26.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société ANIMA SICAV qui se tiendra le 16 février 2009 à 14.00 heures au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des rapports suivants:
 - a) rapport annuel du Conseil d'Administration
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2009
6. Divers

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée sont priés d'en avvertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009011746/584/26.

Amberlux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 16 février 2009 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009010460/833/19.

Unicapital Investments V, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion daté du 30 novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour la société

Unicapital Investments V (Management) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008726/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04734. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Circuit Foil Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Circuit Foil Engineering).**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CIRCUIT FOIL ENGINEERING (la Société), établie et ayant son siège social à L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94668,

constituée originellement sous la dénomination de «RETEC INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., en abrégé RI FINANCE, S.à r.l.» en vertu d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 502 du 05 décembre 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 2915 du 08 décembre 2008;

à savoir:

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93110,

représentée aux fins des présentes par Madame Bérangère POIRIER, deputy general counsel, demeurant professionnellement à Wiltz, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz, le 15 janvier 2009, ci-annexée.

La procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le capital social de la société «CIRCUIT FOIL ENGINEERING» est fixé à quarante mille huit cent dix-neuf euros deux cents (40.819,02 €). Il est divisé en mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de quarante euros quatre-vingt-un mille neuf cent deux cents (40,81902 €) chacune.

Le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Première résolution

L'associé unique CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, préqualifiée, décide de modifier la dénomination de «CIRCUIT FOIL ENGINEERING» en «CIRCUIT FOIL ENGINEERING S.à r.l.» et par conséquent de modifier l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination «CIRCUIT FOIL ENGINEERING S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, préqualifiée, décide la suppression de la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

Suite à la suppression de la valeur nominale des parts sociales, l'associé unique CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, préqualifiée, décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille huit cent dix-neuf euros deux cents (40.819,02 €). Il est divisé en mille (1000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93110.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2009, Relation: GRE/2009/337. - Reçu 75,00 € Euros. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 janvier 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009014026/213/65.

(090017650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Crescendo SIF Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. Oktober 2007, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, Dezember 2008.

DJE Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009296/1367/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06935. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

PG Daisy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.362.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

- 1) BC European Capital VII-1;
 - 2) BC European Capital VII-2;
 - 3) BC European Capital VII-3;
 - 4) BC European Capital VII-4;
 - 5) BC European Capital VII-5;
 - 6) BC European Capital VII-6;
 - 7) BC European Capital VII-7;
 - 8) BC European Capital VII-8;
 - 9) BC European Capital VII-9;
 - 10) BC European Capital VII-10;
 - 11) BC European Capital VII-11;
 - 12) BC European Capital VII-12;
 - 13) BC European Capital VII-14;
 - 14) BC European Capital VII-15;
 - 15) BC European Capital VII-16;
 - 16) BC European Capital VII-17;
 - 17) BC European Capital VII-Top-Up1;
 - 18) BC European Capital VII-Top-Up2;
 - 19) BC European Capital VII-Top-Up3;
 - 20) BC European Capital VII-Top-Up4;
 - 21) BC European Capital VII-Top-Up5;
 - 22) BC European Capital VII-Top-Up6;
 - 23) Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG, a company with registered office at Alter Wall 22, c/o Blue Capital Equity Management GmbH, D-20457 Hamburg, Germany;
 - 24) Mr Edouard Guillet, residing in 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris, France;
 - 25) Mr Lucien-Charles Nicolet, residing in 26, route d'Hermanance, CH-1222 Geneva, Switzerland;
 - 26) Mr Cédric Dubourdieu, residing in 141, Boulevard St. Germain, F-75006 Paris, France;
 - 27) Mr Michel Guillet, residing in 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris, France;
- (1) to (22) being "Limited Partnerships", with their registered office at Polygon Hall, Le Marchand Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY,
- all represented by CIE Management II LTD, with registered office at Polygon Hall, Le Marchand Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and the legal representative of each of the co-investors listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships and co-investors,
- itself represented by Mr Naim Gjonaj, director, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th January, 2009;
- The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of "PG Daisy S.A.".

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

Article 5.1. The issued capital of the Company is set at fifty thousand (50,000) Euro divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one (1) Euro per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The authorised and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of the month of June in each year at 5 p.m. and for the first time in 2010.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the

board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2009.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
BC European Capital VII-1	4 070	4 070
BC European Capital VII-2	4 057	4 057
BC European Capital VII-3	3 961	3 961
BC European Capital VII-4	3 956	3 956
BC European Capital VII-5	3 928	3 928
BC European Capital VII-6	3 905	3 905
BC European Capital VII-7	4 045	4 045
BC European Capital VII-8	4 009	4 009
BC European Capital VII-9	3 895	3 895
BC European Capital VII-10	3 477	3 477
BC European Capital VII-11	558	558
BC European Capital VII-12	391	391
BC European Capital VII-14	279	279
BC European Capital VII-15	335	335
BC European Capital VII-16	33	33

BC European Capital VII-17	11	11
BC European Capital VII-Top-Up1	1 672	1 672
BC European Capital VII-Top-Up2	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up3	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up4	1 653	1 653
BC European Capital VII-Top-Up5	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up6	77	77
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	755	755
Edouard Guillet	1	1
Lucien-Charles Nicolet	1	1
Cédric Dubourdieu	1	1
Michel Guillet	4	4
Total:	50 000	50 000

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,400,-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Director	6th December, 1970	Poissy (France).
Naim Gjonaj	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Director	8th October, 1973	Liège (Belgium)
Josephine Pallett	43-45 Portman Square, W1H 6DA London	Director	10th June, 1974	York (United Kingdom)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Director	13th December 1973	Saint Germain en Laye (France)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg has been appointed statutory auditor for a one year period ending at the next annual general meeting.

Third resolution

The registered office is fixed at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1) BC European Capital VII-1;
- 2) BC European Capital VII-2;
- 3) BC European Capital VII-3;
- 4) BC European Capital VII-4;
- 5) BC European Capital VII-5;
- 6) BC European Capital VII-6;
- 7) BC European Capital VII-7;
- 8) BC European Capital VII-8;
- 9) BC European Capital VII-9;
- 10) BC European Capital VII-10;
- 11) BC European Capital VII-11;
- 12) BC European Capital VII-12;
- 13) BC European Capital VII-14;
- 14) BC European Capital VII-15;
- 15) BC European Capital VII-16;
- 16) BC European Capital VII-17;
- 17) BC European Capital VII-Top-Up1;
- 18) BC European Capital VII-Top-Up2;
- 19) BC European Capital VII-Top-Up3;
- 20) BC European Capital VII-Top-Up4;
- 21) BC European Capital VII-Top-Up5;
- 22) BC European Capital VII-Top-Up6;
- 23) Blue Capital Equity 1 GmbH & Co. KG, une société ayant son siège social à Alter Wall 22, c/o Blue Capital Equity Management GmbH, D-20457 Hambourg, Allemagne;
- 24) M. Edouard Guillet, demeurant au 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris, France;
- 25) M. Lucien-Charles Nicolet, demeurant au 26, route d'Hermanance, CH-1222 Genève, Suisse;
- 26) M. Cédric Dubourdieu, demeurant au 141, Boulevard St. Germain, F-75006 Paris, France;
- 27) M. Michel Guillet, demeurant au 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris, France;

(1) à (22) étant des «Limited Partnerships» ayant leur siège social à Polygon Hall, Le Marchand Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4HY, tous représentés par CI E Management II LTD, ayant son siège social à Polygon Hall, Le Marchand Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4HY, étant le General Partner de chacune des limited partnerships listées ci-dessus et le représentant légal de chacun des co-investisseurs listés ci-dessus, représentant et étant autorisé à agir pour le compte de chacun des limited partnerships et co-investisseurs,

elle-même représentée par M. Naim Gjonaj, administrateur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 janvier 2009.

Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe, entre les actionnaires, une Société sous la forme de société anonyme sous la dénomination de «PG Daisy S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par le biais d'achat, de souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes et de tous autres titres de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes (partnerships).

La Société peut faire des emprunts sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance. Elle peut prêter des fonds, en ce compris ceux provenant de ces emprunts et émissions, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut prêter assistance, accorder des prêts, des avances ou des garanties à toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés à laquelle appartient la Société. Finalement, la Société peut effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille (50.000) Euro représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un (1) Euro par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital social et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants. Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 17.00 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin

d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Subscriber	Nombre d'actions souscrites	Paiement (€)
BC European Capital VII-1	4 070	4 070
BC European Capital VII-2	4 057	4 057
BC European Capital VII-3	3 961	3 961
BC European Capital VII-4	3 956	3 956
BC European Capital VII-5	3 928	3 928
BC European Capital VII-6	3 905	3 905
BC European Capital VII-7	4 045	4 045
BC European Capital VII-8	4 009	4 009
BC European Capital VII-9	3 895	3 895
BC European Capital VII-10	3 477	3 477
BC European Capital VII-11	558	558
BC European Capital VII-12	391	391
BC European Capital VII-14	279	279
BC European Capital VII-15	335	335
BC European Capital VII-16	33	33
BC European Capital VII-17	11	11
BC European Capital VII-Top-Up1	1 672	1 672
BC European Capital VII-Top-Up2	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up3	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up4	1 653	1 653
BC European Capital VII-Top-Up5	1 642	1 642
BC European Capital VII-Top-Up6	77	77
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	755	755
Edouard Guillet	1	1

Lucien-Charles Nicolet	1	1
Cédric Dubourdiu	1	1
Michel Guillet	4	4
Total:	50 000	50 000

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à € 2.400.-

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur	6 décembre 1970	Poissy (France)
Naim Gjonaj	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Josephine Pallett	43-45 Portman Square, W1H 6DA London	Administrateur	10 juin 1974	York (Royaume-Uni)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur	13 décembre 1973	Saint Germain en Laye (France)

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle:

KPMG AUDIT, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: N.Gjonaj, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 janvier 2009, Relation: EAC/2009/823 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009012166/272/527.

(090016463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

The Endurance Real Estate Fund, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement des fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé The Endurance Real Estate Fund vom 7. Januar 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingereicht.

Zur Veröffentlichung im "Mémorial", dem Verzeichnis der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 19. Januar 2009.

Für Endurance Real Estate Management Company S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009010768/1092/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07420. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Rofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 42.999.

Nicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

R.C.S. Luxembourg B 114.331.

Marcinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.327.

—

PROJET DE SCISSION ROFINEX S.A.

Les conseils d'administration des sociétés ROFINEX S.A., NICINVEST S.A. et MARCINVEST S.A. ont établi un projet de scission de la société ROFINEX S.A. par absorption, projet dont la teneur est la suivante:

1. DESCRIPTION DE LA SCISSION

La société anonyme ROFINEX S.A. entend transférer à deux sociétés existantes l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives sur les sociétés commerciales (ci-après désignée la Loi),

2. MODALITES DE LA SCISSION

2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la scission (art. 289 (2) a) de la Loi)

(a) La société participant à la scission

La société scindée est la société anonyme ROFINEX S.A., établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133 route de Diekirch inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.999, constituée sous la dénomination de ROLLINGER SOPARFI S.A. suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après Mémorial C) n° 221 du 14 mai 1993, modifiée en ROFINEX S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 324 du 4 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1822 du 29 septembre 2006 (ci-après dénommée la société scindée),

dont l'objet social est le suivant:

"La Société a pour objet le financement d'autres personnes physiques ou morales, luxembourgeoises ou étrangères. La société peut accorder à ces personnes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet", et dont le capital social est de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 300 (trois cent) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

(b) Les sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission

Les sociétés bénéficiaires sont:

- La société anonyme NICINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-8126 Bridel, 2 rue Guillaume Stolz inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.331, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après Mémorial C) n° 943 du 13 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg,

en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C n° 1286 du 4 juillet 2006 (ci-après dénommée la société bénéficiaire 1),
et

- La société anonyme MARCINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-7374 Helmdange, 189 route de Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.327, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après Mémorial C) n° 939 du 12 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C n° 1287 du 4 juillet 2006 (ci-après dénommée la société bénéficiaire 2).

2.2 Rapport d'échange des actions (art. 289 (2) b) de la Loi)

En contrepartie des apports résultant de la scission, les sociétés bénéficiaires procèdent à une augmentation de leur capital et adaptent leurs statuts en conséquence suivant projets en annexe.

Avec prise d'effet de la scission, les actionnaires de la société scindée reçoivent 23,90 actions de la société bénéficiaire 1 en contrepartie d'une action de la société scindée respectivement 23,71 actions de la société bénéficiaire 2 en contrepartie d'une action de la société scindée.

2.3 Modalités de remise des actions des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) c) de la Loi)

Les actions de la société scindée seront annulées et les nouvelles actions sont remises aux actionnaires de la société scindée dans les 15 jours de la prise d'effet de la scission. Le registre des actions est adapté dans le même délai.

2.4 Date à partir de laquelle les actions donnent le droit de participer aux bénéfices et modalités particulières relatives à ce droit (art. 289 (2) d) de la Loi)

Les actions donnent le droit de participer aux bénéfices à partir de la date d'effet de la scission.

2.5 Date à partir de laquelle les opérations de la société scindée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) e) de la Loi)

Les opérations de la société scindée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour compte des sociétés bénéficiaires à partir de la date d'effet de la scission.

2.6 Droits assurés par les sociétés bénéficiaires aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (art. 289(2) f) de la Loi)

Toutes les actions formant le capital social de la société scindée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a pas lieu de créer dans les sociétés bénéficiaires des actions conférant des droits spéciaux. La société scindée n'a pas émis de titres autres que des actions.

2.7 Avantages particuliers attribués aux experts, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés participant à la scission (art. 289 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux experts, ni aux administrateurs, ni aux commissaires de la société scindée et des sociétés bénéficiaires de la scission.

2.8 Description et répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires (art. 289 (2) h) de la Loi).

La répartition des éléments du patrimoine actif et passif est décrite à l'annexe 1.

2.9 Répartition aux actionnaires de la société scindée des actions des sociétés bénéficiaires, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée (art. 289 (2) i) de la Loi).

La répartition des actions des sociétés bénéficiaires s'effectue au choix des actionnaires en respectant l'égalité de leur traitement et sans qu'une soulte ne soit payée.

2.10 Date de prise d'effet de la Scission entre parties

Les parties ont retenu que la scission produira ses effets juridiques à la date d'approbation de la scission par les assemblées générales décidant de la scission.

3. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

La Sàrl RSM Audit Luxembourg est désignée comme réviseur d'entreprises pour effectuer le rapport prévu à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Scission seront supportés à parts égales par les sociétés bénéficiaires de la scission.

La scission sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires de la société.

La date de l'assemblée générale approuvant la scission sera fixée dès que la date de publication du projet de scission sera connue.

Walferdange, le 21 janvier 2009.

Pour ROFINEX S.A. son conseil d'administration

Nico ROLLINGER, Marco ROLLINGER, Claire VIENNE,

Pour NICINVEST S.A. son conseil d'administration

Nico ROLLINGER, Juliette HAAG, Serge ROLLINGER

Pour MARCINVEST S.A. son conseil d'administration

Marco ROLLINGER, Viviane BIEL, Tommy ROLLINGER

ANNEXE 1

	situation avant la répartition égalitaire au moment de la scission		
	société scindée	société bénéficiaire 1	société bénéficiaire 2
	ROFINEX S.A.	NICINVEST S.A.	MARCINVEST S.A.
	situation au 31.12.2008		
ACTIF			
Créances	22.068.997,91	10.989.619,52	11.079.378,39
Avoirs en banques	89.758,87	89.758,87	0,00
TOTAL ACTIF	22.158.756,78	11.079.378,39	11.079.378,39
PASSIF			
Capital	500.000,00	250.000,00	250.000,00
Réserve légale	50.000,00	25.000,00	25.000,00
Autres réserves	437.450,00	218.725,00	218.725,00
Résultats reportés	6.588.756,20	3.294.378,10	3.294.378,10
Résultat de l'exercice	157.185,00	78.592,50	78.592,50
Provisions pour risques et charges	72.800,00	36.400,00	36.400,00
Dettes	14.334.379,31	7.167.189,66	7.167.189,66
Compte de régularisation	18.186,27	9.093,14	9.093,14
TOTAL PASSIF	22.158.756,78	11.079.378,39	11.079.378,39

Signatures.

Référence de publication: 2009010746/8812/138.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08397. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des Fonds HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa, welcher von HSBC Trinkaus Investment Managers SA (B31630) verwaltet wird und dem Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 26. Januar 2009 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Unterschriften

Référence de publication: 2009010769/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06351. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

GIP Dachfonds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.480.

DISSOLUTION

La liquidation de GIP DACHFONDS (la «Société») a été clôturée le 24 novembre 2008, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Euro VL Luxembourg SA, 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers et/ou aux actionnaires de la Société au moment de la clôture de liquidation et qui ne leur ont pas été remises sont déposées auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009012164/3451/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

"ADTS" ou "DTS", Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de « ASSOCIATED DEXIA TECHNOLOGY SERVICES, en abrégé «ADTS» OU «DTS», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 119041), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié en date 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2007 du 26 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 18 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie MISONNE, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-France CASALS, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DEPIENNE, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter :

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 2 des statuts comme suit :

Art. 2. Objet. « Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger d'agir en tant que:

- agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

- agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment, la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité des établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

- opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier , et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger; ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

- opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier , et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger; ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés;

- la société preste également une activité de conseil en produits informatiques;

- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire. »

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur toutes les actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté la résolution suivante par vote unanime.

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante :

Art. 2. Objet . « Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger d'agir en tant que:

- agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

- agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment, la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelle des établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

- opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier , et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

- opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier , et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés;

- la société preste également une activité de conseil en produits informatiques;

- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire. »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : S. MISONNE, M.F. CASALS, C. DEPIENNE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2009, Relation : EAC/2009/610. - Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009010770/239/98.

(090014534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

"ADTS" ou "DTS", Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009010771/239/10.

(090014543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Opportunity One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.853.

In the year two thousand eight, on the twenty third day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Opportunity One (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number: B 138 853, incorporated pursuant to a deed of Me Joelle Baden of May 6, 2008, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1496 du 17 June 2008.

There appeared:

Ongoing International (the "Sole Partner"), a société d'investissement à capital variable incorporated under the form of a société en commandite par actions and organised as a specialised investment fund (SIF) subject to the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, represented by its general partner, Ongoing International Partners, represented by Mr Vittorio Calvi Di Bergolo and Mr. Paulo dos Santos Cardeira Gomes, both Managers,

hereby represented by Mrs. Ingrid, Dubourdieu, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 23, 2008.

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner, representing the whole corporate capital of the Company, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision as to the reduction of the issued share capital of the Company by an amount of nine million seven hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,712,500.-) in order to bring the issued share capital of the Company from its current amount of nine million eight hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,812,500.-) to one hundred thousand euros (€100,000.-) by way of cancellation of ninety-seven thousand one hundred and twenty-five (97,125) shares of the Company, having a nominal value of one hundred euros (€100.-) each, currently held by Ongoing International the sole partner of the Company, with a reimbursement to the Sole Partner of the Company of an amount of nine million seven hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,712,500.-).

2. Decision as to the amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect the reduction of the issued share capital of the Company specified under item I. above.

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the reduction of the issued share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the reduction of the issued share capital specified under item I. above and to see to any formalities in connection therewith.

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of nine million seven hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,712,500.-) in order to bring the issued share capital of the Company from its current amount of nine million eight hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,812,500.-) down to an amount of one hundred thousand euros (€100,000.-) by way of cancellation of ninety-seven thousand one hundred and twenty-five (97,125) shares of the Company, having a nominal value of one hundred euros (€100.-) each, currently held by the Sole Partner, with a reimbursement in cash to the Sole Partner of the Company of an amount of nine million seven hundred and twelve thousand five hundred euros (€9,712,500.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one thousand (1,000.-) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the reduction of the issued share capital of the Company above-mentioned and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the above reduction of the issued share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, such proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") de l'associé unique de Opportunity One (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 138 853, constituée suivant un acte de Me Joëlle Baden du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1496 le 17 juin 2008

A comparu:

Ongoing International (l'"Associé Unique"), une société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'une société en commandite par actions et organisée comme un fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, représentée par son associé gérant commandité, Ongoing International Partners, représenté par M. Vittorio Calvi Di Bergolo et M. Paulo dos Santos Cardeira Gomes, tous deux gérants,

ici représentée par Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2008.

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 712 500,-) pour ramener le capital social de la Société de son montant actuel de neuf millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 812 500,-) à cent mille euros (EUR 100 000,-) par voie d'annulation de quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq parts sociales (97 125) de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé unique d'un montant de neuf millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 712 500,-).

2. Décision quant à la modification de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social de la Société mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social de la Société avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus et de se charger de toute formalité y relative.

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 712 500,-) pour ramener le capital social de la Société de son montant actuel de neuf millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 812 500,-) à cent mille euros (EUR 100 000,-) par voie d'annulation de quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq parts sociales (97 125) de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé unique d'un montant de neuf millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 9 712 500,-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100 000,-) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social de la Société ci-avant avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction du capital social mentionnée ci-avant et de se charger de toute formalité y relative.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 3.000,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. DUBOURDIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53202. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014762/242/139.

(090016592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Top Managers Selection, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company to the Portfolio, is putting the Portfolio into liquidation as of January 29, 2009, due to the reception of a request, of the unitholders, for the redemption of all the units of TOP MANAGERS SELECTION - MFS GLOBAL EQUITY Portfolio.

Luxembourg, January 29, 2009.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2009012428/1232/9.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Das Sonderreglements des Teilfonds Pioneer Guaranteed April 2009-2014, in Kraft getreten am 16. Dezember 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Dezember 2008.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009013501/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06452. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 décembre 2008 qu'il a décidé:

(1) de transférer le siège social de la Société du 2, rue Henrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

(2) de prendre acte et d'accepter la démission de M. Achim Welschoff et M. Lothar Rafalski en tant que gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2008 à 00:00 (heure de Luxembourg);

(3) de nommer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée:

(i) Mme Anke JAGER, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M. James BERMINGHAM, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(4) de prendre acte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

(i) Mme Anke JAGER;

(ii) M. James BERMINGHAM;

(iii) Mme Angela BEHREND-GÖRNEMAN.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011160/1092/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04684. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Inter-Consulting-Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.699.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2009010711/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04191. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Atlantic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.109.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009010712/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04138. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.640.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 décembre 2008 qu'il a décidé:

(1) de transférer le siège social de la Société du 2, rue Henrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

(2) de prendre acte et d'accepter la démission de M. Achim Welschoff et M. Lothar Rafalski en tant que gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2008 à 00:00 (heure de Luxembourg);

(3) de nommer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée:

(i) Mme Anke JAGER, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M. James BERMINGHAM, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(4) de prendre acte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

(i) Mme Anke JAGER;

(ii) M. James BERMINGHAM;

(iii) Mme Angela BEHREND-GÖRNEMAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011162/1092/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04683. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue du Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009010718/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04717. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Orchydea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 133.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010719/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04726. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.343.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 décembre 2008 qu'il a décidé:

(1) de transférer le siège social de la Société du 2, rue Henrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

(2) de prendre acte et d'accepter la démission de M. Achim Welschoff et M. Lothar Rafalski en tant que gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2008 à 00:00 (heure de Luxembourg);

(3) de nommer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée:

(i) Mme Anke JAGER, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M. James BERMINGHAM, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(4) de prendre acte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

(i) Mme Anke JAGER;

(ii) M. James BERMINGHAM;

(iii) Mme Angela BEHREND-GÖRNEMAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011167/1092/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04679. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010721/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04730. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Liane S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 23.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010722/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04744. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Vakanz-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6543 Echternach, 57, rue Krunn.
R.C.S. Luxembourg B 88.477.

Punkt 1 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt folgendes Verwaltungsmitglied von ihrem Mandat abzurufen:
- Frau Marina SCHUTTE, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, 6, Schaefferstrasse.

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen folgende Person in den Verwaltungsrat zu berufen:
- Herr Wilfried Stefan BALMES, wohnhaft in D-54673 Zweiseid, 10a, Dorfstrasse.

Das Mandat des soeben ernannten Verwaltungsratsmitgliedes erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Punkt 3 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Abberufung von Frau Marina SCHUTTE, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, 6, Schaefferstraße, von ihrem Mandat als delegierte des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung.

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen die Ernennung auf bestimmte Zeit von Herrn Wilfried Stefan BALMES, wohnhaft in D-54673 Zweiseid, 10a, Dorfstrasse, zum Delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung.

Das Mandat des soeben ernannten delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautenden Auszug
Der Vorsitzende der Generalversammlung
Unterschrift

Référence de publication: 2009010780/745/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.044.

In the year two thousand and eight.

On the sixteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Jozef BIEGAJ, company director, born in Chlewiska (Poland), on March 15, 1957, residing at ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Poland), and

Mr. Grzegorz DZIK, company director, born in Klodzko (Poland), on March 15, 1960, residing at ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Poland),

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxies holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 136.044, incorporated by deed of the undersigned notary on January 11, 2008, published in the Mémorial C number 571 of March 6, 2008 and whose articles of association have been amended by deeds of the same notary on February 6, 2008, published in the Mémorial C number 801 of April 2, 2008, and on September 12, 2008, published in the Mémorial C number 2626 of October 28, 2008,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide a first decrease of the capital to the extent of thirty-eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 38,250.-) in order to reduce its present amount from four million one hundred eighty-two thousand and five hundred Euro (EUR 4,182,500.-) to four million one hundred forty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 4,144,250.-) by the cancellation of seven hundred and sixty-five (765) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each held by the existing shareholders, namely four hundred and fifty-four (454) by Mr. Grzegorz DZIK and three hundred and eleven (311) by Mr. Jozef BIEGAJ, by the cancellation of the current loss to the extent of thirty-eight thousand two hundred and forty-one Euro and nine Cent (EUR 38,241.09) and by the allocation of eight Euro and ninety-one Cent (EUR 8.91) to the credit of the current accounts existing between the shareholders and the company, namely five Euro and twenty-nine Cent (EUR 5.29) to the credit of the current account of Mr. Grzegorz DZIK and three Euro and sixty-two Cent (EUR 3.62) to the credit of the current account of Mr. Jozef BIEGAJ.

The current loss of thirty-eight thousand two hundred and forty-one Euro and nine Cent (EUR 38,241.09) derives from the attached interim balance sheet as of November 30, 2008.

Said interim balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The appearing parties decide a second decrease of the capital to the extent of one million nine hundred nine thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 1,909,850.-) in order to reduce its present amount from four million one hundred forty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 4,144,250.-) to two million two hundred thirty-four thousand and four hundred Euro (EUR 2,234,400.-) by the cancellation of thirty-eight thousand one hundred and ninety-seven (38,197) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each held by the existing shareholders, namely twenty-three thousand six hundred and ninety-seven (23,697) by Mr. Grzegorz DZIK and fourteen thousand and five hundred (14,500) by Mr. Jozef BIEGAJ, by setting off the amounts deriving from the second capital decrease against the debts of the shareholders towards the company, namely one million one hundred eighty-four thousand eight hundred and thirty-three Euro and five Cent (EUR 1,184,833.05) due by Mr. Grzegorz DZIK and seven hundred twenty-four thousand nine hundred and seventy-eight Euro and ninety-seven Cent (EUR 724,978.97) due by Mr. Jozef BIEGAJ, and by the allocation of thirty-seven Euro and ninety-eight Cent (EUR 37.98) to the credit of the current accounts existing between the shareholders and the company, namely twenty-three Euro and fifty-six Cent (EUR 23.56) to the credit of the current account of Mr. Grzegorz DZIK and fourteen Euro and forty-two Cent (EUR 14.42) to the credit of the current account of Mr. Jozef BIEGAJ.

The debts of the shareholders towards the company, namely one million one hundred eighty-four thousand eight hundred and thirty-three Euro and five Cent (EUR 1,184,833.05) due by Mr. Grzegorz DZIK and seven hundred twenty-four thousand nine hundred and seventy-eight Euro and ninety-seven Cent (EUR 724,978.97) due by Mr. Jozef BIEGAJ, derive from the attached interim balance sheet as of November 30, 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph** . The corporate capital is set at two million two hundred thirty-four thousand and four hundred Euro (EUR 2,234,400.-) divided into forty-four thousand six hundred and eighty-eight (44,688) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Monsieur Jozef BIEGAJ, administrateur de sociétés, né à Chlewiska (Pologne), le 15 mars 1957, résidant à ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Pologne), et

Monsieur Grzegorz DZIK, administrateur de sociétés, né à Klodzko (Pologne), le 15 mars 1960, résidant à ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Pologne),

représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 136.044, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 571 du 6 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés par actes du même notaire en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C numéro 801 du 2 avril 2008, et en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2626 du 28 octobre 2008,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident une première réduction du capital à concurrence de trente-huit mille deux cent cinquante Euros (EUR 38.250,-) pour le réduire de son montant actuel de quatre millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.182.500,-) à quatre millions cent quarante-quatre mille deux cent cinquante Euros (EUR 4.144.250,-) par l'annulation de sept cent soixante-cinq (765) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune détenues par les associés actuels, à savoir quatre cent cinquante-quatre (454) par Monsieur Grzegorz DZIK et trois cent onze (311) par Monsieur Jozef BIEGAJ, par l'annulation de la perte actuelle à concurrence de trente-huit mille deux cent quarante et un Euros et neuf Cents (EUR 38.241,09) et par l'affectation de huit Euros et quatre-vingt-onze Cents (EUR 8,91) au crédit des comptes courants existant entre les associés et la société, à savoir cinq Euros et vingt-neuf Cents (EUR 5,29) au crédit du compte courant de Monsieur Grzegorz DZIK et trois Euros et soixante-deux Cents (EUR 3,62) au crédit du compte courant de Monsieur Jozef BIEGAJ.

La perte actuelle de trente-huit mille deux cent quarante et un Euros et neuf Cents (EUR 38.241,09) découle de la situation intérimaire annexée au 30 novembre 2008.

Cette situation intérimaire, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Deuxième résolution

Les comparants décident une deuxième réduction du capital à concurrence d'un million neuf cent neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 1.909.850,-) pour le réduire de son montant actuel de quatre millions cent quarante-quatre mille deux cent cinquante Euros (EUR 4.144.250,-) à deux millions deux cent trente-quatre mille quatre cents Euros (EUR 2.234.400,-) par l'annulation de trente-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept (38.197) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune détenues par les associés actuels, à savoir vingt-trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept (23.697) par Monsieur Grzegorz DZIK et quatorze mille cinq cents (14.500) par Monsieur Jozef BIEGAJ, par la compensation des montants découlant de la deuxième réduction de capital avec les dettes des associés envers la société, à savoir un million cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-trois Euros et cinq Cents (EUR 1.184.833,05) dus par Monsieur Grzegorz DZIK et sept cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 724.978,97) dus par Monsieur Jozef BIEGAJ et par l'affectation de trente-sept Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 37,98) au crédit des comptes courants existant entre les associés et la société, à savoir vingt-trois Euros et cinquante-

six Cents (EUR 23,56) au crédit du compte courant de Monsieur Grzegorz DZIK et quatorze Euros et quarante-deux Cents (EUR 14,42) au crédit du compte courant de Monsieur Jozef BIEGAJ.

Les dettes des associés envers la société, à savoir un million cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-trois Euros et cinq Cents (EUR 1.184.833,05) dus par Monsieur Grzegorz DZIK et sept cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 724.978,97) dus par Monsieur Jozef BIEGAJ découlent de la situation intérimaire annexée au 30 novembre 2008.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-quatre mille quatre cents Euros (EUR 2.234.400,-) représenté par quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5182. Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009010735/231/154.

(090009636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

TORUS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidigen, 1, rue des Vieilles Tannereries.

R.C.S. Luxembourg B 33.220.

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TORUS Luxembourg S.A.", avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 13 septembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 08 octobre 2008 par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 33.220.

L'assemblée est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Monsieur Claude LAFFINEUSE demeurant à L-9572 Weidigen/Wiltz, 1, rue des Vieilles Tannereries qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6980 La Roche, Mousny, 45.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Concettina D'ANGELANTONIO, demeurant à B-4550 Nandrin, 7, rue du Neufmoulin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. La modification du siège social de la société pour le transférer de Oberanven à L-9572 Weidingen/Wiltz, 1, rue des Vieilles Tanneries et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2 (alinéa 1).** Le siège social est établi à Weidingen."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier siège social de la société pour le transférer de Oberanven à L-9572 Weidingen/Wiltz, 1, rue des Vieilles Tanneries et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2 (alinéa 1).** Le siège social est établi à Weidingen."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: C. Laffineuse, C. D'Angelantonio, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2008. WIL/2008/1082. Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009010738/2724/55.

(090009550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Konatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 83.584.

Im Jahre zweitausendacht, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- LOWATRA SARL, mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1E, route du Vin,
hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Torsten ZEIGAN, Privatangestellter, wohnhaft zu D-66706 Perl, Bergs-
trasse 8,

Eigentümerin von DREITAUSENDVIERHUNDERTACHTZIG (3.480) Anteilen;

- Stephanie KAISER, Speditionkauffrau, wohnhaft zu D-54296 Trier, Nikolaus-Mommer-Strasse 26,

Eigentümerin von SECHSHUNDERTSECHSUNDNEUNZIG (696) Anteilen;

- Florent RUPPEL, Speditionskaufmann, wohnhaft zu F-57000 Metz, 32, rue Saint Livier,

Eigentümer von VIERHUNDERTVIERUNDSECHZIG (464) Anteilen;

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONATRA S.à r.l., mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1E, route du Vin, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Martine WEINANDY aus Clervaux, handelnd in Vertretung ihres Kollegen Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN aus Luxemburg am 27. August 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil

Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 170 vom 31. Januar 2002, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN aus Luxemburg am 26. Juni 2002, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1311 vom 10. September 2002, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN aus Luxemburg am 10. Dezember 2004, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 202 vom 7. März 2005, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN aus Luxemburg am 21. November 2005, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 503 vom 9. März 2006, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 5. Mai 2008, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1428 vom 10. Juni 2008, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 83.584.

Die Anteilhaber haben in einer Generalversammlung einstimmig folgende gefaßt:

Erster Beschluß

Sie beschliessen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von SECHSUNDSECHZIGTAUSEND EURO (66.000,- €) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von EINHUNDERTSECHZEHNSTAUSEND EUROS (116.000,- €) auf FÜNFZIGTAUSEND EURO (50.000,- €) herabzusetzen um den Verlust auszugleichen welcher hervorgeht aus der beiliegenden Bilanz vom 31. August 2008.

Zweiter Beschluß

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 6 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6. Erster Abschnitt.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf FÜNFZIGTAUSEND EURO (50.000,- €), aufgeteilt in ZWEITAUSEND (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (25,- €), alle gezeichnet und voll eingezahlt."

Dritter Beschluß

Nach der Kapitalherabsetzung sind die Anteile der Gesellschaft zugeteilt wie folgt:

LOWATRA SARL, vorgenannt, eintausendfünfhundert Anteile	1.500
Stephanie KAISER, vorgenannt, dreihundert Anteile	300
Florent RUPPEL, vorgenannt, zweihundert Anteile	200
TOTAL: zweitausend Anteile	2.000

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Es folgt die französische Übersetzung des bevorstehenden Textes:

L'an deux mille huit.

Le quinze décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

- LOWATRA SARL, avec siège social à L-5445 Schengen, 1E, route du Vin, ici représentée par son gérant Torsten ZEIGAN, employé privé, demeurant à D-66706 Perl, Bergstrasse 8, propriétaire de TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS (3.480) parts sociales;
- Stéphanie KAISER, affréteuse, demeurant à D-54296 Trèves, Nikolaus-Mommer-Strasse 26, propriétaire des six cent quatre-vingt-seize (696) parts sociales;
- Florent RUPPEL, affréteur, demeurant à F-57000 Metz, 32, rue Saint Livier, propriétaire de quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales,

de la société à responsabilité limité KONATRA S. à r.l., avec siège social à L-5445 Schengen, 1E, route du Vin, constituée suivant acte du notaire Martine WEINANDY de Clervaux, agissant en remplacement de son confrère notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 170 du 31 janvier 2002, modifiée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg du 26 juin 2002, publié au susdit Memorial C, numéro 1311 du 10 septembre 2002, modifiée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg du 10 décembre 2004, publié au susdit Memorial C, numéro 202 du 7 mars 2005, modifiée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg du 21 novembre 2005, publié au susdit Memorial C, numéro 503 du 9 mars 2006, modifiée suivant acte du notaire Roger

ARRENSDORFF de Luxembourg du 5 mai 2008, publié au susdit Memorial C, numéro 1428 du 10 juin 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.584.

Les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de réduire le capital social de la société à raison de SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66.000,- €) pour le reporter de son montant actuel de CENT SEIZE MILLE EUROS (116.000,- €) à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- €) pour compenser les pertes subies renseignées au bilan ci-annexé du 31 août 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- €), représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Suite à la réduction du capital, le capital social de la société se répartit comme suit:

LOWATRA SARL, préqualifiée, mille cinq cents parts sociales	1.500
Stéphanie KAISER, préqualifiée, trois cents parts sociales	300
Florent RUPPEL, préqualifié, deux cents parts sociales	200
TOTAL: deux mille parts sociales	2.000

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue allemande, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version allemande, le texte allemand fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZEIGAN, KAISER, RUPPEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2008. REM 2008 / 1554. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009010741/218/104.

(090009261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Marmor S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 35.748.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009011091/7524/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir James Alton Hughes, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 700, Milam Street, Suite 700, Houston, 77002, U.S.A.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010776/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir James Alton Hughes, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 700, Milam Street, Suite 700, Houston, 77002, U.S.A.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010777/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Eureka Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.944.

Par contrat de cession daté du 17 décembre 2008, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 6 novembre 2008, la Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a cédé 85 parts sociales de la société EUREKA MANAGEMENT S.à r.l. à la société de droit italien dénommée Carlo Mazzola & Partners Srl, ayant son siège social à Milan, Via Santa Tecla 3, I-20122 Milan, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro MI/1602884.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKA MANAGEMENT S.à.r.l.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009010784/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

AEI Turkey Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.576.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir James Alton Hughes, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 700, Milam Street, Suite 700, Houston, 77002, U.S.A.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010778/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir James Alton Hughes, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 700, Milam Street, Suite 700, Houston, 77002, U.S.A.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010779/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

GREP Toulouse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.261.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011106/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Armand de Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France) demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela Damore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Alter Audit S.à.r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009010782/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

GS Construction S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.559.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 12 décembre 2008*

L'an deux mille huit, le douze décembre, à dix heures, les actionnaires de la société GS CONSTRUCTION S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La nomination en tant que commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc ratifiée (en remplacement de Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.).

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Weiswampach, le 12.12.2008.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009010808/9323/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1^{er} juillet 2003

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la SICAV du 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009010787/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 2008

- DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréée pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC DISTRICLICK
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009010789/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Coparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 35.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur WEIDIG Paul sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. KPMG AUDIT S.A.R.L. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Bruno DURIEUX, directeur financier, né le 18.11.1967 à Menin (Belgique), domicilié professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
COPARINVEST S.A.
Paul WEIDIG / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011114/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.759.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2008

L'Assemblée approuve la nomination de Mr Edwin DE BOECK, résidant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en qualité d'Administrateur, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire du 2012

Extrait certifié sincère et conforme

Pour GLOBAL PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010790/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.351.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 novembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

leur mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

Monsieur Francesco Acerbi, né le 8 mai 1969 à Crema (Italie), résidant à 4 Moore Street, Chelsea SW3 2QN, Londres, administrateur;

Ledit mandat prendra également fin, à l'instar de tous les administrateurs, lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFO Green Capital S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009010988/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Finland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.097.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1) Fin des mandats de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration.

- Mme Christine SCHWEITZER, administrateur.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur.

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur.

3) Nomination comme président du conseil d'administration:

- Mme Virginie DOHOGNE.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINLAND S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010965/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2008 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste d'Administrateur pour une durée d'un an:

Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette,

Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich,

et la société COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, la société Euraudit SARL, Réviseur d'Entreprises, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010797/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 738 du 15 mai 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-LUXEMBROURG, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 13 avril 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 septembre 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission d'un administrateur, à savoir:

* Monsieur Maxwell Peter Gower, demeurant à Pipers End, Pipers Green Lane, GB - HA8 8DG Edgware.

- a été nommé en remplacement au poste d'administrateur:

* Monsieur Hendrik Petrus Barnhoorn, demeurant à Avenue des Lauriers, Pointe aux Canonniers, Mauritius.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009010809/687/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire, en date du 18 novembre 2008, de confier avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée illimitée, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société à l'égard des tiers à:

- Madame Catherine KOCH, Directeur Général, née le 12 février 1965 à F-Sarreguemines, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086.

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, Directeur Général, né le 8 octobre 1961 à F-Metz, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086.

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Directeur Général, né le 30 août 1951 à L-Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086.

- Monsieur Christoph KOSSMANN, Secrétaire Général du Conseil d'Administration, né le 21 juin 1957 à D-Hombourg, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086.

- Monsieur Alain RENARD, Directeur Général adjoint, né le 18 juillet 1963 à B-Liège, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Corinne BITTERLICH / Serge KRANCENBLUM

Directeur / Directeur Général

Référence de publication: 2009010812/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.